



Programme de politique énergétique de la commune d'Epalinges 2022-2025 Réaudit Label Cité de l'énergie en juin 2022

Préambule

La commune d'Epalinges est labellisée Cité de l'énergie depuis 2018 et compte maintenir son label à travers un réaudit Cité de l'énergie en juin 2022. L'objectif de la démarche Cité de l'énergie est d'améliorer la qualité de vie et de l'habitat à travers des mesures planifiées sur le développement territorial pour réduire les émissions polluantes et sonores, les consommations d'énergie, ou le trafic routier. La démarche encourage, entre autres, le développement des énergies renouvelables et l'assainissement énergétique des vieux bâtiments au niveau de la Commune, mais aussi des privés.

Introduction

L'empreinte écologique de la Suisse s'élevait en 2007 à 5 hectares globaux par personne, alors que la biocapacité du pays s'élève à seulement 1.2 hectare par personne. A l'échelle planétaire, l'empreinte écologique est de 2.7 hectares globaux par personne pour une biocapacité de 1.8 hectare par personne.¹ Nous dépassons donc largement la capacité de la nature à produire des matières premières et à neutraliser les polluants.

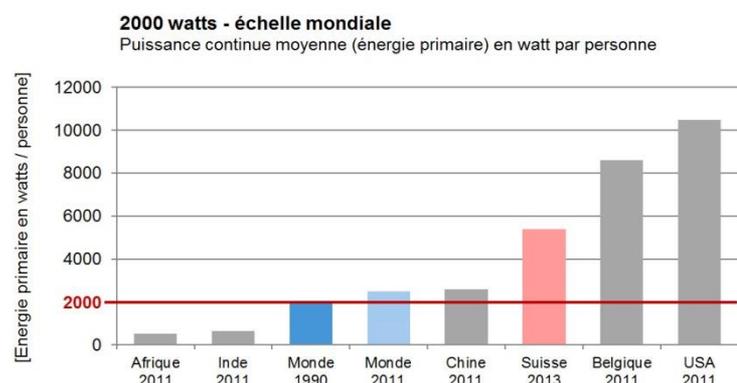
La société à 2000 watts est un projet de l'École polytechnique fédérale de Zurich. Actuellement, en Suisse (et en Occident plus généralement), chaque personne a besoin d'une puissance continue de 6'300 watts en moyenne. **L'idée de la société à 2000 watts est donc de diviser notre consommation énergétique par trois**, afin d'arriver à la moyenne des besoins mondiaux. Parmi ces 2000 watts, seuls 500 devraient provenir de sources d'énergie non renouvelables. Le reste devrait obligatoirement provenir de sources renouvelables.

La société à 2000 watts est donc un concept qui reflète la volonté de construire une société juste et durable. Chaque habitant de la Terre a droit à la même quantité d'énergie, qu'il vive aujourd'hui ou demain. A l'échelle de la planète, chaque être humain dispose d'environ 2000 watts, disponible sur le long terme. Les émissions de CO₂ liées à cette consommation ne devraient pas dépasser 1 tonne par an, sous peine de modifier le climat et de précariser les générations futures.

Ces 2000 watts suffisent pour conserver un cadre de vie confortable, à condition de disposer d'un système intelligent d'approvisionnement en énergie et d'agir soi-même avec conscience. On pourrait donc dire que la pérennité de la Vie dépend de la formule: "2000 watts par personne".

Avant d'atteindre la société à 2000 watts, une étape intermédiaire en 2050 a été définie à 3500 watts dans une étude menée conjointement par l'OFEN, SuisseEnergie pour les communes et Novatlantis².

Le programme politique 2022-2025 fixe le cadre de la contribution de la commune à la résolution de la problématique énergétique et climatique mondiale.



Graphique: Antenne Société à 2000 watts, 2015.

Base de données: International - eia: International Energy Statistics 2011.

Suisse - Statistique globale de l'énergie CH 2014, Recommandations KBOB.



¹ Tiré du Programme Nyon-Energie adopté par la Municipalité le 9.9.13, p. 2

² Les Cités de l'énergie, les villes, les communes et les régions sur la voie de la société à 2000 watts, 2009, traduction 2.11.10



1. Stratégie énergétique

1.1 Engagements

Pour aller, d'une part, dans le sens des objectifs fédéraux et cantonaux, et, d'autre part, atténuer ses faiblesses et consolider ses forces, la commune d'Epalinges s'engage à accomplir les six missions ci-dessous en fonction des conditions cadres locales et en accord avec le pouvoir législatif.

- Réduire les consommations d'énergie par une utilisation économe et rationnelle de celle-ci.
- Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire communal, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
- Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
- Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie.
- Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Disposer d'une stratégie énergétique compatible avec celle du canton.

La mise en œuvre de cette politique énergétique peut être brièvement décrites par la réalisation de projets importants principaux ci-dessous, achevés, en cours ou projetés:

- PDCOM et PACOM : Approche intégrée garantissant la cohérence du développement urbanistique
- Assainissement de la Salle des spectacles visant Minergie-P Rénovation
- Extension du réseau de chauffage à distance des SiL aux Croisettes
- Projet de centrale de chauffage (gazéification du bois) et extension du réseau de CAD à la Croix-Blanche
- Appels d'offres groupé solaire photovoltaïque et pompe à chaleur géothermique
- Projet Commune RénoVe d'accompagnement des propriétaires de locatifs ou grandes PPE
- Sensibilisation : Programme de réduction de l'empreinte carbone, potagers urbains...
- Sensibilisation : Opérations Ecologement
- Modération de trafic : création de zones de 20-30 km/h
- Mobilité douce : développement des infrastructures et réseaux cyclables
- Electromobilité : développement de l'infrastructure de recharge publique
- Assainissement de l'éclairage public selon le concept technique SiL et du plan Lumières
- Centrale d'achats CALE et édition d'un catalogue pour l'Administration communale

1.2 Une Vision

Pour accomplir ces missions, la commune d'Epalinges se dote de buts qui expriment la situation souhaitée - le futur idéal - de la commune en termes de développement énergétique territorial à moyen et long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2030. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction claire, qui permet de savoir où l'on va. Les buts se situent dans le sillage de ceux du Canton et se résument ainsi :

EPALINGES CITÉ DE L'ÉNERGIE - POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Les buts, rédigés également dans une perspective de communication, doivent être gardés à l'esprit de manière permanente. Ils sont ainsi une force de motivation importante pour la mise en œuvre des actions.



1.3 Principes directeurs de la politique énergétique

En tant que commune engagée dans le processus Cité de l'énergie, la commune agit dans le respect des principes de **durabilité, exemplarité, efficacité et créativité**.

Les principes directeurs exposent la philosophie de travail des organes responsables de la mise en **œuvre du programme de politique énergétique : agir dans le respect des principes de durabilité** (recherche d'équilibre entre économie, environnement et société et mise en place de démarches participatives), d'exemplarité (crédibilité de la politique énergétique et valorisation de l'image de la commune), d'efficacité (minimisation des consommations et promotion des énergies renouvelables) et de créativité (apport de valeur ajoutée et recherche de solutions innovantes, notamment concernant les conflits d'objectifs).

Durabilité

La Commune s'engage à coopérer pour développer, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, une politique énergétique territoriale spécifique, dans le respect des dimensions de la durabilité : économie, environnement et société. Elle contribue ainsi à favoriser une consommation énergétique responsable, économe et respectueuse de l'environnement. De même, elle favorise les moyens de mobilité douce et les transports publics. Afin de faire adhérer toutes les composantes du tissu socio-économique local, il est important d'y associer les acteurs concernés dans le cadre de processus participatifs.

Exemplarité

La Commune s'engage à coopérer pour développer et appliquer sa politique énergétique de manière cohérente. Dans ses réalisations et démarches, elle se veut exemplaire. Sa responsabilité énergétique est crédible et participe à la promotion de l'image de tout le territoire. Elle la met en œuvre par des mesures concrètes dans ses domaines d'influence et en motivant les différents publics cibles à prendre conscience de la problématique énergétique.

Efficacité

La Commune s'engage à coopérer pour réaliser et soutenir toute mesure visant la sobriété énergétique (qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus), l'efficacité énergétique (qui stipule que la consommation d'énergie est minimisée pour un service rendu maximal) et la promotion des énergies renouvelables (qui répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et sur le climat).

Créativité

La Commune s'engage, dans les démarches qu'elle entreprend et les actions qu'elle réalise, à promouvoir les coopérations et collaborations et à rechercher des solutions innovantes. Elle porte ainsi un intérêt particulier aux possibilités de créer de la valeur ajoutée dans le respect des valeurs patrimoniales spécifiques à son territoire.



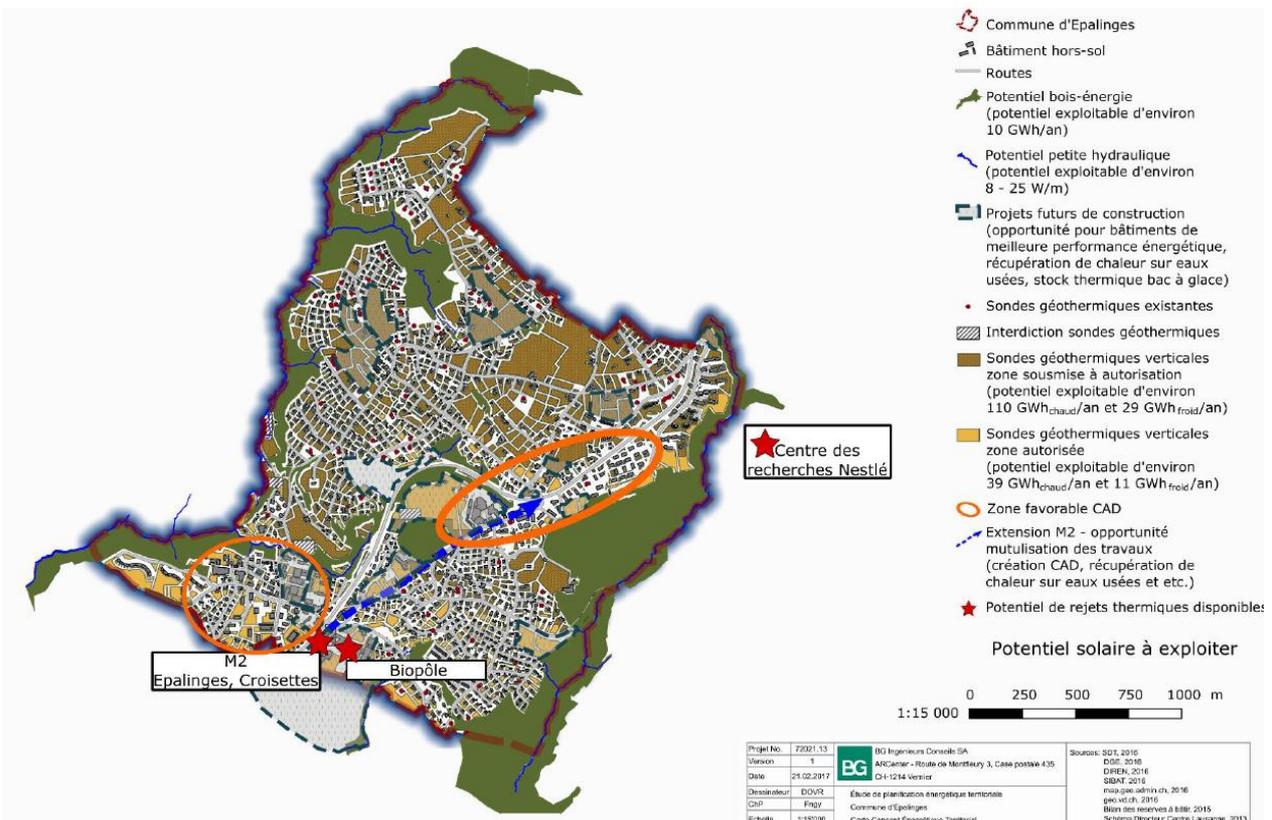
2. Objectifs énergétiques à atteindre

2.1 Planification énergétique territoriale : potentiels et stratégies de développement

Réalisée en 2016-2017, l'étude de planification énergétique territoriale a permis d'évaluer le potentiel territorial (état des lieux des enjeux énergétiques propres) de la commune et la valorisation de son territoire (corrélation entre offre et demande) pour répondre aux objectifs de sa politique énergétique. L'étude de planification énergétique territoriale a mis en évidence un immense potentiel des ressources locales renouvelables : l'énergie du sol (sondes géothermiques), l'énergie de l'air environnant (pompe à chaleur air/eau), l'énergie bois et le solaire thermique représentent un potentiel exploitable pour le chauffage d'environ 350 GWh/an, à mettre en relation avec les besoins en chauffage, actuels et futurs, estimés à 120 GWh/an (voir carte ci-dessous). En outre, si l'ensemble des toitures bien orientées des bâtiments du territoire était recouvert de panneaux photovoltaïques, cette production d'énergie renouvelable pourrait représenter environ 50% de la consommation d'énergie électrique du territoire communal.

La stratégie énergétique programmée consiste à sortir du chauffage électrique direct et du chauffage au mazout et au gaz, parallèlement à une rénovation continue des bâtiments anciens (potentiel d'économie de 60%), à favoriser les énergies renouvelables locales représentant aujourd'hui seulement 26% de la consommation totale « d'énergie chauffage » (bois, géothermie, air, solaire) et à créer des réseaux de chauffage à distance à énergie renouvelable (chauffage urbain). Une carte du territoire jointe en **annexe 1** repère les agents énergétiques renouvelables recommandés pour le chauffage (Plan directeur des énergies).

CARTE DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES





2.2 Objectifs généraux

La Commune entend mener sa politique énergétique selon les objectifs généraux suivants :

- **Renforcer l'efficacité énergétique**

Notamment en :

soutenant les mesures de réduction des consommations d'énergies pour ses propres objets et l'ensemble de son tissu socioéconomique local ;

favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments dans le respect des plus hauts standards d'efficacité énergétique ;

encourageant l'utilisation des appareils et des luminaires économes.

- **Promouvoir les énergies renouvelables**

Notamment en :

mettant en place des mesures incitatives de valorisation des énergies renouvelables indigènes;

favorisant les installations de production d'énergies renouvelables, dans le respect des valeurs patrimoniales, paysagères et naturelles du territoire ;

encourageant la substitution des agents énergétiques fossiles (notamment pour le chauffage et l'eau chaude) par des énergies renouvelables afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre.

- **Favoriser un développement territorial et une mobilité durables**

Notamment en :

liant étroitement urbanisme, mobilité, énergies et environnement ;

réalisant toute nouvelle construction selon les standards de très haute efficacité énergétique et tendant vers ces derniers pour les transformations et les rénovations ;

optimisant et mettant en réseau tous les modes de déplacements, en priorité la mobilité douce et les transports publics ;

réduisant les nuisances (pollution, bruit, dangers) dues au trafic.

- **Communiquer et coopérer sur la gestion des énergies**

Notamment en :

suivant la situation énergétique et climatique du territoire communal avec des indicateurs pertinents ;

en sensibilisant toute l'administration aux économies d'énergie et veillant à mettre en place les mesures adéquates ;

informant régulièrement sur les actions de politique énergétique de la commune ;

soutenant les initiatives locales visant la sobriété énergétique et les comportements responsables.



2.3 Objectifs spécifiques

Pour aller dans le sens de la société à 2000 watts et vers la neutralité carbone en 2050, la Commune se fixe des objectifs spécifiques. Ceux-ci portent, d'une part, sur le patrimoine communal (compétences propres) et, d'autre part, sur l'ensemble de la commune (motivation des groupes-cibles). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible quantifiés. Ils représentent les résultats attendus par étapes intermédiaires. Ces objectifs, qui doivent contribuer significativement à concrétiser les objectifs généraux ci-dessus, ont été définis en regard des valeurs cibles qui devrait être atteintes.

Dans cette perspective, ces objectifs doivent contribuer à renforcer l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et promouvoir une mobilité durable. Ils contribuent ainsi à réduire les émissions de CO₂ et tendre vers la neutralité carbone en 2050. Un Plan Climat communal sera d'ailleurs réalisé courant 2022.

La réduction de la consommation d'énergie primaire à l'échelle du territoire pour atteindre la société à 2000 watts, respectivement la société à 3500 watts d'ici 2050.*

	2005	2020	2035	2050	Société à 2000 watts	Remarques
Consommation d'énergie primaire (W/hab *)	100%	85%	70%	55%	32%	Facteur de réduction 3
Sources d'énergie non renouvelables (énergie primaire, W/hab)	100%	80%	55%	35%	9%	Facteur de réduction 11
Émissions de gaz à effet de serre** (t éq.-CO ₂ /hab/an)	100%	75%	50%	25%	12%	Facteur de réduction 8

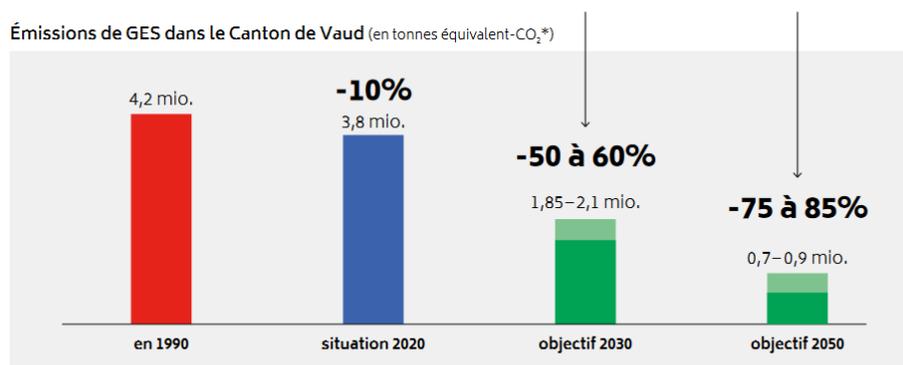
*Habitant : population permanente résidente de la commune.

**Emissions de gaz à effet de serre (GES) : émissions de gaz à effet de serre de l'énergie, exprimées en équivalents CO₂ (eq. CO₂).

Source : *Les Cités de l'énergie, les villes, les communes et les régions sur la voie de la société à 2000 watts*, 2009, traduction 2.11.10

*L'énergie primaire permet de mettre les différentes sources d'énergie sur le même pied d'égalité, en prenant en compte toutes les transformations nécessaires avant livraison au consommateur final. L'énergie primaire est la somme de l'énergie finale (consommée par les utilisateurs) et les pertes d'énergie de production, de transformation et de transport.

Ces objectifs spécifiques ont été renforcés dans la temporalité suite au Plan climat vaudois de 1^{ère} génération de juin 2020 visant en particulier une **réduction de 50 à 60% des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030** (part renouvelable locale de 35% pour la chaleur, l'électricité et les carburants) et viser la neutralité carbone en 2050.



* Chaque GES (CO₂, CH₄, N₂O, etc.) a un potentiel de réchauffement global spécifique.

Afin de comptabiliser l'effet de l'ensemble des émissions de GES, celles-ci sont converties en «équivalent-CO₂».

Source : *Plan climat vaudois de 1^{ère} génération – Synthèse – Juin 2020*

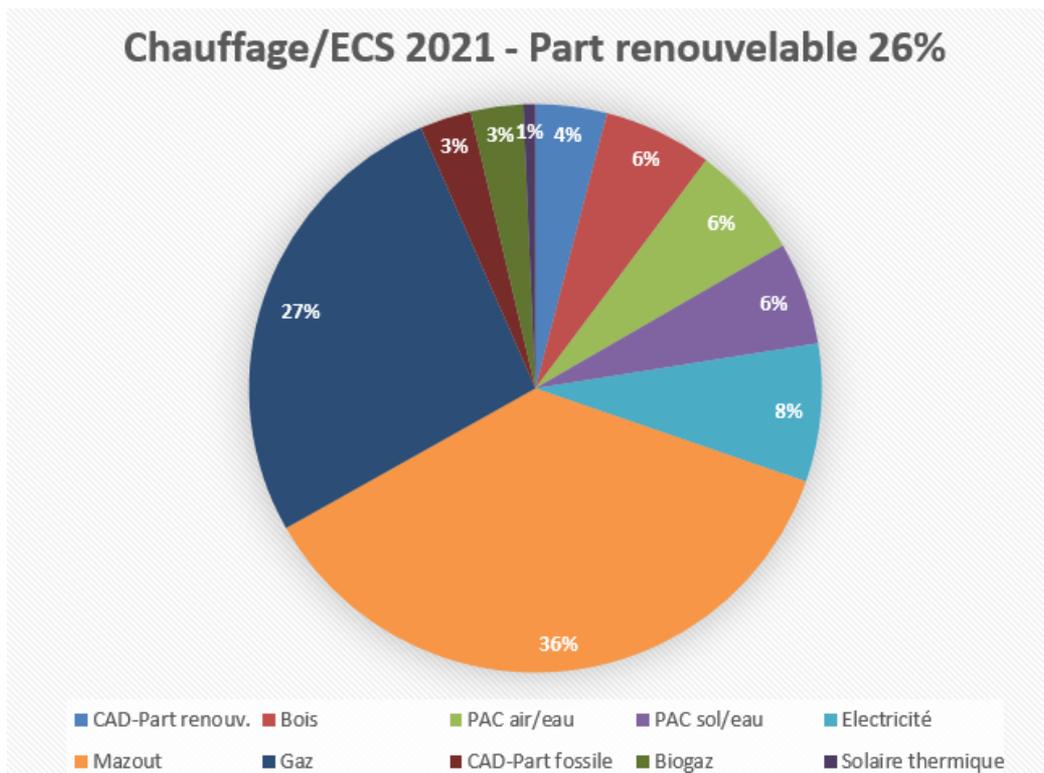


Territoire communal

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la Commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des entreprises, des pendulaires, etc. Ces différents groupes-cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée.

Les objectifs fixés par le scénario 2'000 watts de la planification énergétique territoriale (année de référence 2016), **qui ont été renforcés suite à la consolidation des données en 2021 et à l'objectif de neutralité carbone en 2050 sont :**

- **Rénover les bâtiments existants** : taux de rénovation de **3.5%** de la surface des bâtiments existants (intégralité du parc rénové en 2050)
- **Améliorer le mix énergétique** des consommations de chauffage avec plus d'énergies renouvelables :
 - **65%** d'énergie renouvelable dans le mix en **2030**
 - Zéro installation de chauffage électrique direct en 2030 remplacée par géothermie, bois, CAD, solaire
 - Zéro installation de chauffage au mazout en **2035** remplacée par géothermie, bois, CAD, solaire
- **Développer des réseaux de chauffage à distance à énergie renouvelable** (voir carte ci-dessous)
- **Optimiser l'exploitation du solaire** : 100% du potentiel solaire exploité en **2030** à raison d'un taux de **10%** des surfaces de toit disponible par an environ (**80%** de la surface des toitures en solaire photovoltaïque et **20%** en solaire thermique)



Répartition des agents énergétiques du territoire selon la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire – Année 2021



Objectifs Territoire Communal

En rouge : renforcement des objectifs / à ceux fixés en 2017 – En violet : valeur d'indicateur en retard sur les objectifs

Efficacité énergétique (Energie finale)	2011	2017	2021	2025	2030
Energie pour le chauffage et l'eau chaude [MWh/hab.an] selon planification énergétique territoriale (PET) consolidée	NC	100% (11.9)	87% (10.4)	78%	65%
Emission de CO2 et GES [kg CO2/m2.an] selon PET et objectif neutralité carbone 2050	NC	37	27	20	14
Electricité [MWh/hab.an]	100% (3.83)	104% (3.99)	101% (3.88)*	105%	110%
Eau [m3/hab.an]	100% (69)	97% (67)	107% (74)*	85%	80%

*Dans l'ordre, moyennes suisses en 2019 : Electricité : 6.6 MWh/hab.an ; Eau : 107 m3/hab.an

Energies renouvelables (Energie finale)	2011	2017	2021	2025	2030
Chauffage et eau chaude à partir de sources d'énergies renouvelables selon PET	NC	8.4%	26%	45%	65%
Taux de raccordement au CAD renouvelable (selon consommation et selon périmètre)	NC	3.2%	8.7%	40%	65%
Electricité à partir de sources d'énergies renouvelables (selon données SiL – Produits Nativa)	88%	94%	99%	100%	100%
Production solaire photovoltaïque [Wp/hab.] (chiffres à consolider)	5	63	330*	750	1250*

*Moyenne suisse en 2020 : 344Wp/hab. - *Objectif 100% du potentiel et hypothèse de 11'000 hab. en 2030

Mobilité	2011	2017	2021	2025	2030
Limitation de la vitesse, % de réalisation du plan mobilité des zones 20 ou 30km/h ou à modération du trafic	22%	30%	65%		100%
Fréquentation des transports publics [nb. de passagers/an pour 1000 hab.]	167'000	207'000	232'000*		

*Valeurs 2019 : les valeurs mesurées 2020 et 2021 ont été écartées à cause du COVID (baisse fréquentation)

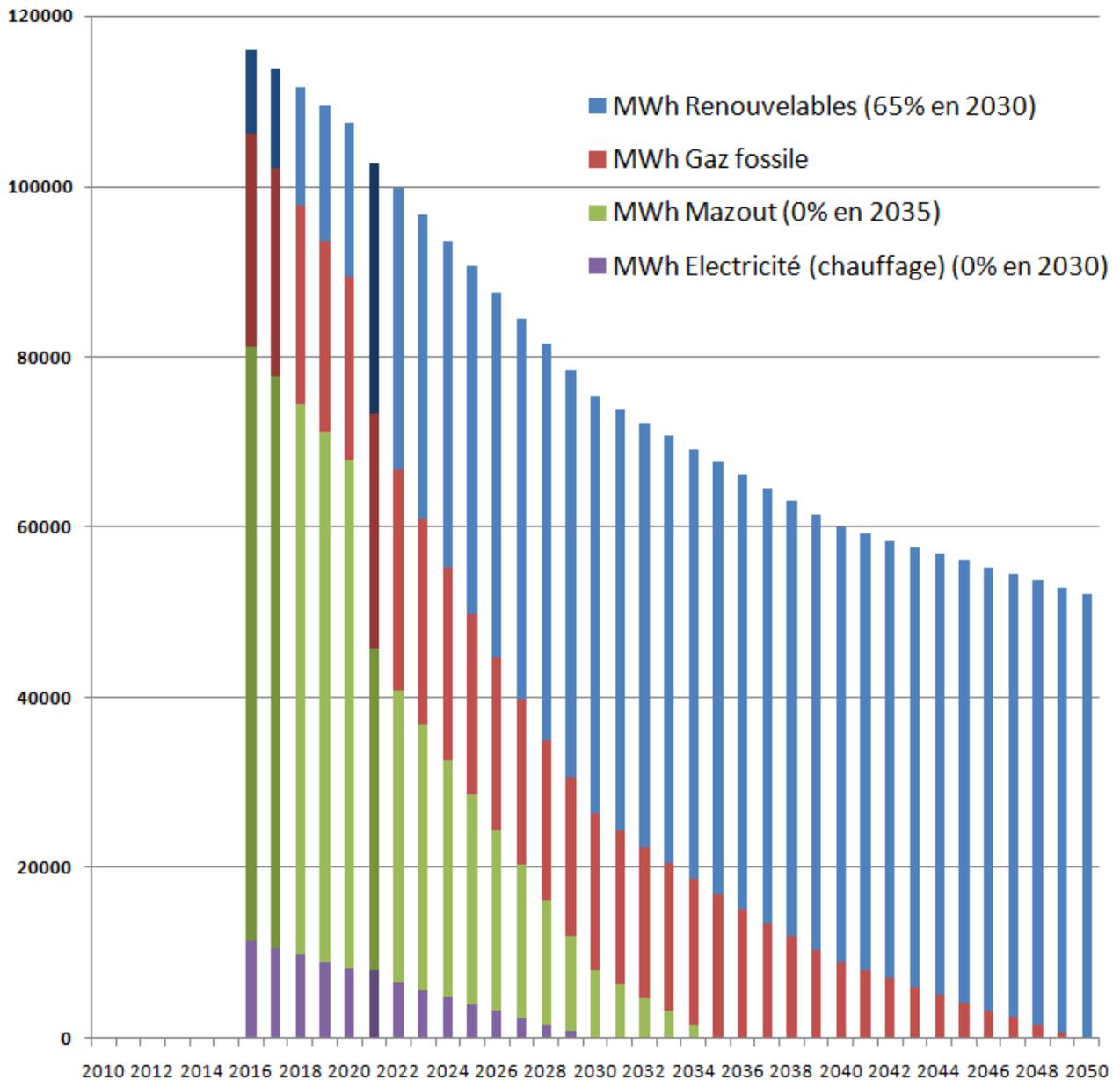
Déchets	2011	2017	2020	2025	2030
Quantité de déchets produits [kg/hab.an] (habitants Palinzards et Nord-Lausannois depuis 2017)	100% (508)	81% (414)	81% (411) *	75%	60%
Taux de recyclage des déchets [%] (taux de collecte sélective = déchets triés / total déchets)	55%	64%	63%*	66%	70%

*Dans l'ordre, moyennes suisses en 2013 : Déchets : 702 kg/hab.an ; Taux recyclage : 51%

Ces objectifs sont destinés à être révisés périodiquement, ce qui permet de vérifier leur atteinte et, le cas échéant, de les adapter. A titre informatif est joint en **annexe 2** un comparatif de 3 indicateurs énergétiques clé avec les communes voisines selon l'outil Reporter Energie développé avec le soutien de l'Office fédéral de l'énergie.



Territoire communal - Objectifs de mix énergétique et de réduction de consommation de chauffage et eau chaude sanitaire en MWh (avec constat des estimations consolidées en 2021)



De manière plus exhaustive, l'ensemble des actions pour atteindre ces objectifs sont détaillées au chapitre 3.



Patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune. Ils se rapportent à la gestion du ménage communal et en particulier les bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

Les objectifs fixés par le Service d'urbanisme, architecture et énergie et la Commission consultative de l'énergie sont :

- **Rénover les bâtiments existants** : réduction de **40% en 2030** par rapport à 2011 de la consommation d'énergie chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments (notamment ceux ayant une consommation supérieure à 130 kWh/m².an) – Potentiel de rénovation en **annexe 3**.
- **Améliorer le mix énergétique** des consommations de chauffage avec plus d'énergies renouvelables :
 - 75% d'énergie renouvelable dans le mix en **2030** notamment grâce au réseau de CAD
 - Zéro installation de chauffage électrique direct en **2025** remplacée par géothermie, bois, CAD, solaire
 - Zéro installation de chauffage au mazout en 2025 remplacée par géothermie, bois, CAD, solaire
- **Solaire thermique et photovoltaïque** : mise en place de panneaux systématique lors de rénovation de toiture (couverture de minimum 30% des besoins en eau chaude sanitaire pour le solaire thermique – couverture complète des toitures pour le solaire photovoltaïque)

Objectifs Patrimoine Communal

En rouge : renforcement-consolidation des objectifs / à ceux fixés en 2017 – En violet : valeur d'indicateur en retard sur les objectifs

Effacité énergétique (Energie finale)	2011	2017	2021	2025	2030
Energie pour le chauffage et l'eau chaude [kWh/m ² .an] (avec correction climatique)	100% (152)	86% (131)	85%* (129)	75%	60%
Electricité [kWh/m ² .an]	100% (27)	110% (30)	104%* (28)	95%	90%
Eclairage public [MWh/km.an]	100% (17.1)	78% (13.4)	75% (12.8)	65%	50%
Emission de CO2 et GES [t CO2/an]	100% (1028)	88% (904)	87%* (893)	65%	50%
Eau du réseau d'eau potable bâti [L/m ² .an]	100% (325)	160% (522)	145%* (471)	100%	90%
Carburant (hors Voirie) [L/TEP.an]	100% (227)	69% (156)	50% (112)	40%	30%

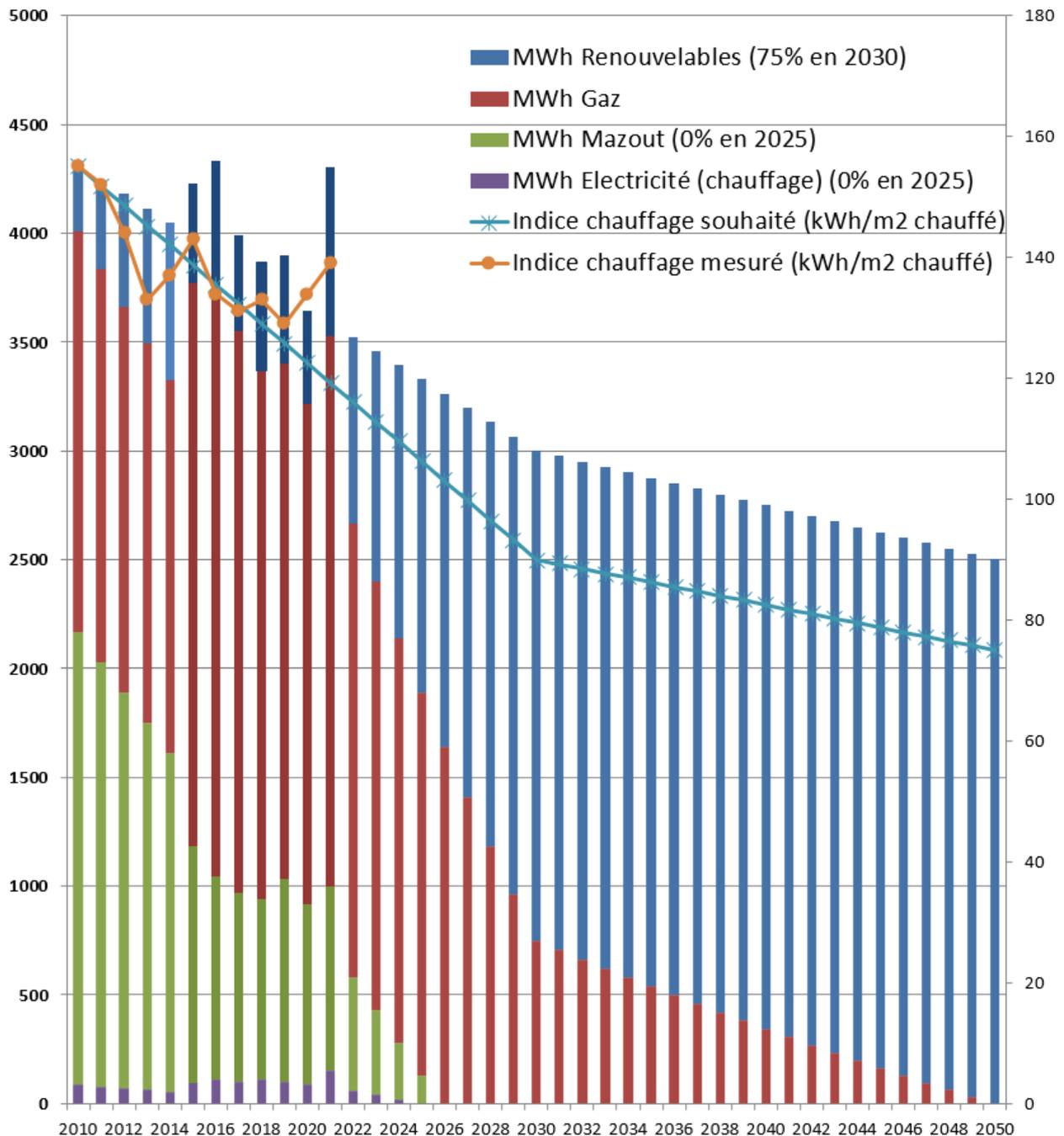
Energies renouvelables (Energie finale)	2011	2017	2021	2025	2030
Chauffage et eau chaude à partir de sources d'énergies renouvelables	8.1%	10.4%	18.2%	40%	75%
Electricité à partir de sources d'énergies renouvelables	99%	100%	100%	100%	100%

*Valeurs 2019 : les valeurs mesurées 2020 et 2021 ont été écartées à cause du COVID (occupation partielle et suraération locaux)

Ces objectifs sont destinés à être révisés périodiquement, ce qui permet de vérifier leur atteinte et, le cas échéant, de les adapter.



Patrimoine communal - Objectifs de mix énergétique et de réduction de consommation de chauffage et eau chaude sanitaire en MWh (avec constat des consommations réelles de 2015 à 2021) et de l'indice chauffage en kWh/m² tenant compte de la correction climatique





3. Plan d'actions

Le plan d'actions rassemble l'ensemble des mesures et actions que la Commune s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de sa politique énergétique 2022-2025 afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés. Il présente pour chaque thématique « Cité de l'énergie » (voir ci-dessous) les actions à réaliser, leur délai de mise en œuvre et le budget alloué.

Le tableau d'indicateurs énergétiques, de mobilité ou des déchets régulièrement mis à jour, et en particulier ce plan d'actions joints en **annexe 4** permettent d'assurer un suivi optimal de l'application du programme de politique énergétique et de la démarche Cité de l'énergie.

Pour le programme 2022-2025, les actions principales sont :

1. Développement, planification urbaine et régionale :

- Planifier un développement urbain et une mobilité durables avec le nouveau plan directeur communal et le plan général d'affectation
- Intégrer au développement urbain la planification énergétique territoriale (notamment le chauffage à distance) et le plan directeur de la mobilité
- Suivre les indicateurs énergétiques et mettre à jour les objectifs de la politique énergétique
- Etudier les opportunités de répondre aux critères Sites à 2'000 watts pour les projets privés d'acteurs immobiliers
- Continuer à assurer des conseils et contrôles énergétiques dans le cadre de la Police des constructions

2. Bâtiments de la collectivité et équipements :

- Continuer le suivi et l'optimisation énergétiques des bâtiments communaux
- Planifier les investissements pour les rénovations des bâtiments ou installations techniques et prioriser les travaux selon les indicateurs énergétiques
- Réaliser toute nouvelle construction et/ou rénovation selon des critères de haute efficacité énergétique
- Poursuivre l'assainissement de l'éclairage public avec de nouvelles technologies de gestion
- Réduire les consommations d'énergie fossile, d'eau et d'électricité
- Augmenter la part d'énergie chauffage par des énergies renouvelables

3. Approvisionnement, dépollution :

- Développer des réseaux de chauffage à distance d'origine renouvelable
- Encourager la population à la sobriété énergétique, à l'utilisation d'appareils et luminaires de haute efficacité, à la rénovation du bâti et au développement des énergies renouvelables
- Promouvoir le remplacement des chauffages électriques directs, chauffage à mazout et au gaz par des énergies renouvelables
- Favoriser le développement du solaire thermique et photovoltaïque
- Communiquer sur les programmes d'efficacité énergétique du distributeur d'énergies local
- Continuer à gérer de manière durable les espaces verts
- Encourager la population à réduire la consommation d'eau
- Encourager la population à réduire et trier les déchets et valoriser les déchets cuits



4. Mobilité :

- Encourager l'utilisation des transports publics et covoiturage
- Augmenter la part modale de la mobilité douce par l'aménagement de zones et infrastructures dédiées et sécurisées (trottoirs, zones de rencontre 20km/h, pistes cyclables...)
- Réduire les nuisances liées au trafic
- Poursuivre les collaborations pour mettre en place ou pérenniser des plans de mobilité d'entreprises

5. Organisation interne :

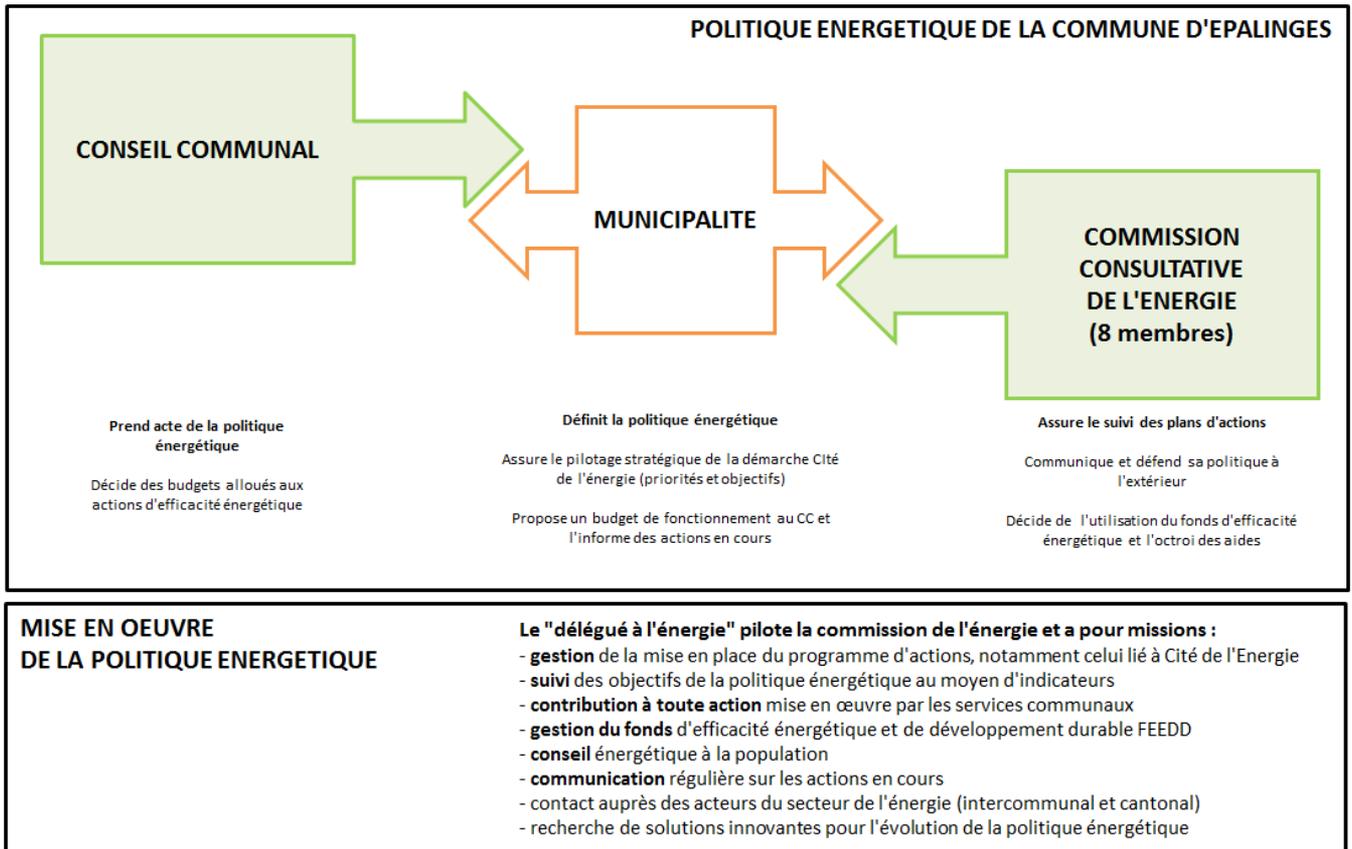
- Continuer à piloter et suivre le programme de politique énergétique avec la Commission consultative de l'énergie et durabilité et la Commission de mobilité
- Informer et sensibiliser régulièrement des actions le personnel de l'administration communale
- Mettre en œuvre la politique d'achat avec la CALE (Centrale d'achats et de logistique d'Epalinges)

6. Communication, coopération :

- Soutenir financièrement via le fonds énergie communal toutes initiatives visant à réduire la consommation d'énergie et d'eau, à utiliser des énergies renouvelables, à favoriser la mobilité douce, à préserver la biodiversité et à sensibiliser sur un développement durable
- Mettre en place des collaborations avec différents groupes-cibles (Energie à l'école, Efficacité énergétique dans les PME et Commerces, Canton, communes voisines...)
- Informer et sensibiliser régulièrement la population (Séance publique, exposition...)
- Faciliter la participation et/ou impliquer habitants et associations (potagers urbains, financement participatif, communauté d'intérêt autour de la réduction de l'empreinte carbone...)



4. Organisation



5. Approbation

Le programme de politique énergétique est approuvé le 11 avril 2022 par la Municipalité d'Epalinges.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Alain Monod

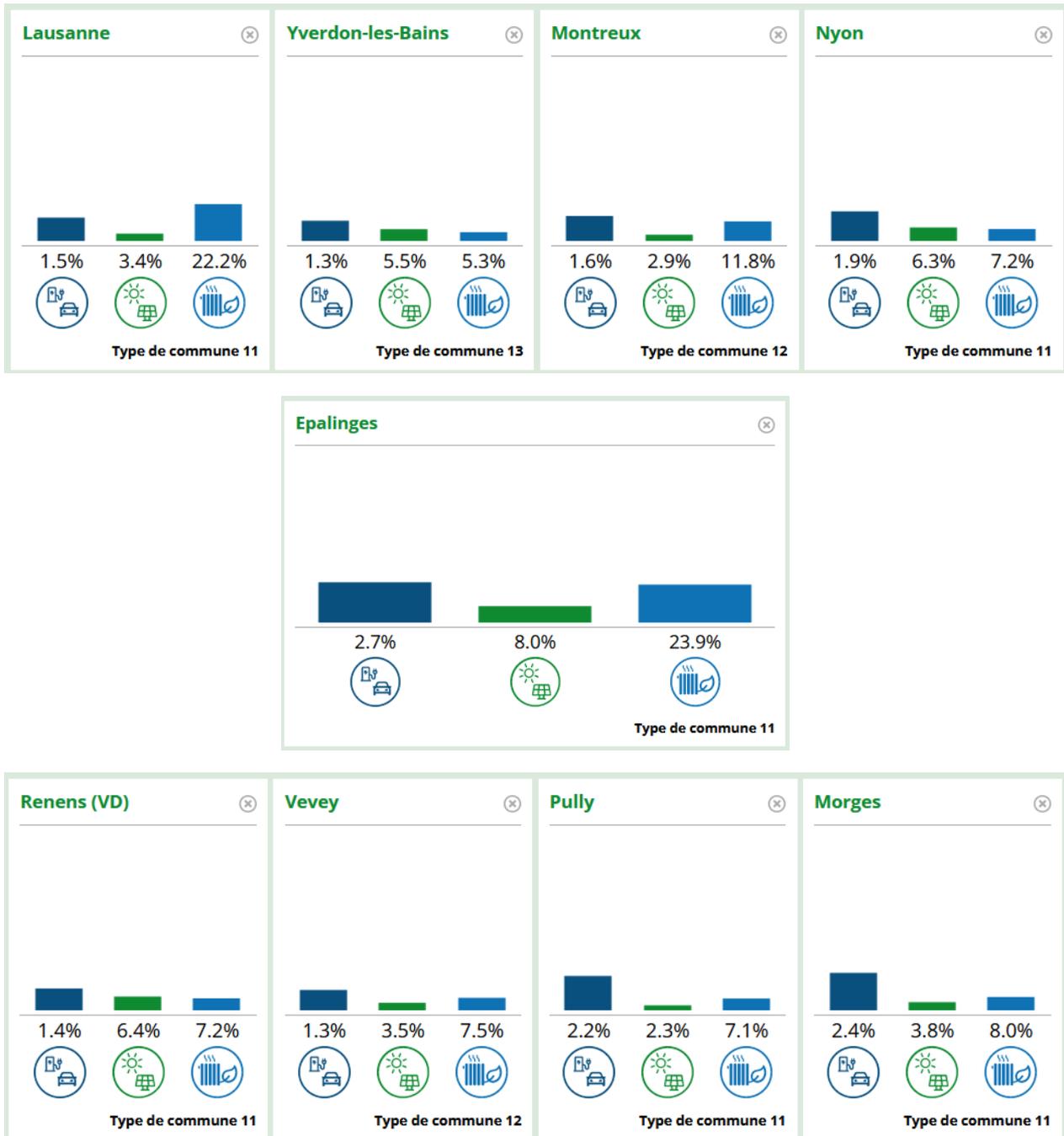
Sarah Miéville



Annexe 1 – Plan directeur des énergies – Agents renouvelables recommandés pour le chauffage



Annexe 2a – Comparatif d'indicateurs clé de plusieurs communes selon Reporter Energie Epalinges parmi les 8 premières villes du Canton :



Indicateurs clé :

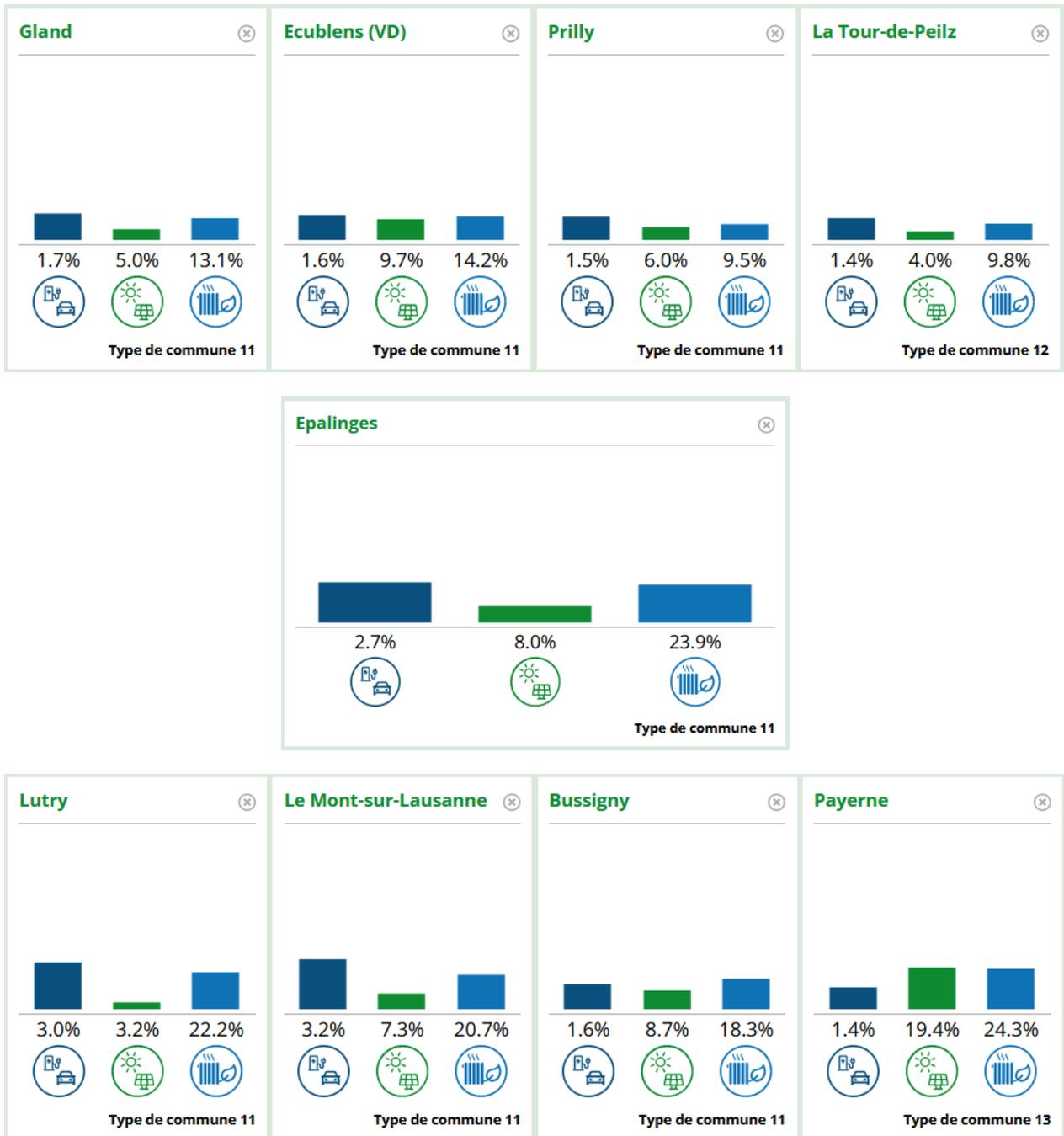
- **Voitures électriques** : % de véhicules électriques dans le trafic routier (Moy. suisse : 1.8% - Saas-Fee : 9.5%)
- **Production photovoltaïque** : % du potentiel solaire réalisable sur les toitures (Moy. suisse : 5.5% - Onnens : 68.9%)
- **Chauffage renouvelable** : % de bâtiments qui ont un chauffage renouvelable (Moy. suisse : 32.7% - Furna : 89%)

Source : Reporter Energie – Contributeurs : geoimpact, WWF Suisse, SuisseEnergie – Etat : 02.04.2022 -

<https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/>



Annexe 2a – Comparatif d'indicateurs clé de plusieurs communes selon Reporter Energie Epalinges parmi les communes vaudoises de taille similaire :



Indicateurs clé :

- **Voitures électriques** : % de véhicules électriques dans le trafic routier (Moy. suisse : 1.8% - Saas-Fee : 9.5%)
- **Production photovoltaïque** : % du potentiel solaire réalisable sur les toitures (Moy. suisse : 5.5% - Onnens : 68.9%)
- **Chauffage renouvelable** : % de bâtiments qui ont un chauffage renouvelable (Moy. suisse : 32.7% - Furna : 89%)

Source : Reporter Energie – Contributeurs : geoimpact, WWF Suisse, SuisseEnergie – Etat : 02.04.2022 -

<https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/>



Annexe 3 – Potentiel de rénovation des bâtiments communaux



Annexe 4 – Plan d'actions du programme 2022-2025 et indicateurs